

République Française

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ORCIERES
Département des Hautes-Alpes**

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2025

Convocation en date du : 05/12/2025

Nbre de membres en exercice : 15

Nbre de membres présents ou représentés : 14

Nbre de membres ayant pris part au vote : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

L'An Deux Mille Vingt Cinq, le Dix Décembre à dix-huit Heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ORCIERES légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie,

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Patrick RICOU, Maire d'Orcières.

Étaient présents : Mr. BOUTON Jean-François, Mme GERVAIS Marie-Françoise, M. GIRAUD-MARCELLIN Gérard, Mme Martine GIRAUD-MOINE, M. GIRAUD-TELME Michel, M. HAUWILLER Julien, Mme REBOUL Fanny, M. REY Gérard, Mme RICOU Claude, M. RICOU Patrick, Mr. ROUIT Sébastien, M. SARRAZIN Bruno.

Absents représentés :

Mme PRIMAULT Florence (représentée par Mr ROUIT Sébastien)

M. RICOU Yannic (représenté par M. RICOU Patrick)

Absents excusés : M. GIRAUD-MOINE Lionel

Absents :

Secrétaire de séance : Mme REBOUL Fanny

2025.118 Avenant n°1 marché de travaux pour le Raccordement du réseau d'assainissement de Serre-Eyraud à celui du hameau des Ricous : autorisation de signer

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n° 2025.069 du 22 juillet 2025, il a été décidé de l'attribution du marché de travaux pour le Raccordement du réseau d'assainissement de Serre-Eyraud aux Ricous à la Société SATP, pour un montant HT de 118 675.00 €.

Au cours du chantier il s'est avéré nécessaire d'effectuer des adaptations à la suite de circonstances imprévues (mauvaise tenue de la tranchée, mauvais état initial de la chaussée), l'élargissement de la reprise du revêtement en enrobé sur la complète demi-chaussée a été nécessaire.

Ces adaptations représentent une plus-value de 4 092.00 € HT.

Il convient de régulariser ces modifications par avenant n°1.

Après avoir fait cet exposé, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer l'avenant correspondant.

Après discussion,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS**

- **Approuve** l'avenant n°1 au marché de travaux relatif à l'opération de Raccordement du réseau d'assainissement de Serre-Eyraud aux Ricous pour un montant de 4 092.00 € HT.
Le nouveau montant du marché est de 122 767.00 € HT
- **Autorise** le Maire à signer ledit avenant ci-après annexé.

**Le Maire
Patrick RICOU**

